

Animateur périscolaire

Animateur extrascolaire

DIRECTION EDUCATION

Service Ressources

Pôle Gestion Administrative du Personnel

La ville de Montpellier propose aux personnes titulaires d'un diplôme en animation, ayant le statut étudiant de cumuler des horaires dans les établissements scolaires et dans les A.L.S.H, par le biais du Contrat Etudiant.

FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE D'ANIMATEUR 2018-2019

Fonctions de l'animateur:

En prenant en charge l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires avant et après l'école ainsi que durant le temps du midi, la Ville de Montpellier a pris des engagements forts pour offrir aux parents un véritable service public d'accueil éducatif.

La Ville souhaite également inscrire ces temps d'accueil dans une meilleure complémentarité avec le temps scolaire.

Sa volonté est d'offrir à chaque élève les meilleures chances de réussite et d'épanouissement à l'école.

Dans ce souci de continuité et d'exigence éducative, l'animateur périscolaire peut également assurer l'encadrement des enfants durant les temps extrascolaires en intervenant dans les A.L.S.H les mercredis et durant les vacances scolaires.

Activités de l'animateur :

- Accueillir et prendre en charge les enfants
- Assurer leur sécurité physique, affective et sanitaire.
- Participer à l'élaboration et à la mise en application du projet d'animation sous la coordination du responsable A.L.A.E ou du responsable de l'A.L.S.H.
- Veiller au respect des règles de vie en collectivité.

Compétences et qualités requises :

- Diplômes en animation (C.A .P Petite Enfance, B.A.F.A ou B.A.F.A en cours, ...) de préférence
- Disponibilités :
tous les jours sauf mercredis, en priorité pour le restaurant scolaire (11h45 à 14h00),
puis les mercredis (8h-18h), et les vacances scolaires, à la semaine pour les A.L.S.H (8h-18h).
- Ponctualité, dynamisme, écoute, adaptabilité, rigueur, assiduité.

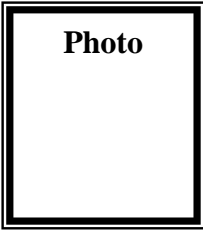
Joindre obligatoirement à cette demande, dûment remplie :

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
ou photocopie de la carte de séjour recto-verso et autorisation de travail, pour la durée de l'année scolaire
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance, mentionnant le nom et prénom de votre père et le nom et prénom de votre mère
- Curriculum vitae
- Photocopies des diplômes scolaires (le plus élevé) et diplômes d'animation
- Photocopies des attestations de travail en animation auprès d'enfants en collectivités (contrats, ou bulletins de salaire)
- Pour les étudiants, le school pass (attestation d'inscription) dans un établissement de l'enseignement supérieur.

**Contacter le 04 67 34 59 43 ou 04 67 34 71 16
pour un entretien de recrutement à l'occasion duquel vous déposerez votre dossier.**

Vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter le jour de l'entretien avec votre dossier complet.

**CANDIDATURE
ANIMATEUR 2018-2019 / ETUDIANTS**



Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance : Pays :

Nationalité : N° S.S :/...../...../...../...../...../.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Etudiant Spécialité :

N° de Téléphone : Portable..... Fixe :

Adresse mail :

Nom du père : Prénom :

Nom de jeune fille de la mère : Prénom :

DIPLOMES OBTENUS (fournir obligatoirement une photocopie)

DIPLOMES SCOLAIRES	DIPLOMES ANIMATION
1).....
2).....
3).....
4).....
.....

DISPONIBILITES :

- Temps périscolaires : Accueil Matin (7h30-8h45)

Restaurant Scolaire (11h45- 14h00)

Etudes surveillées (16h15-17h30 ou 16h30-17h45)

Accueil Soir (17h30 -18h30 ou 17h45-18h45)

- Temps extrascolaires : Vacances scolaires (8h-18h)

Mercredi (8h-18h)

- Temps de travail hebdomadaire : 17h30 maximum hors temps extrascolaires

Quel type d'expérience avez-vous en animation collective (A.L.S.H, C.V.L, Camps, V.V.F,...)?

.....

Avez-vous des spécialités ou hobbies que vous souhaitez pratiquer avec les enfants des structures de la ville de Montpellier ?

.....